



RÉSOLUTIONS SOUMISES
AU VOTE DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Émilie THIÉRY

SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

1

Approbation des **comptes sociaux** de l'exercice 2024
Bénéfice net de L'Oréal = 5 677 952 150,95 €

2

Approbation des **comptes consolidés** de l'exercice 2024

3

Affectation du bénéfice et fixation du **dividende**

- Montant du **dividende ordinaire** = 7,00 € par action
- Montant du **dividende majoré (10%)** = 7,70 € par action

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

Nomination en qualité d'administrateur pour une durée de 4 ans :

4

Société **TÉTHYS**



5

Isabelle **SEILLIER**



6

Aurélie **JEAN**



RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

Renouvellements de mandat d'administrateur pour une durée de 4 ans :

7

Nicolas **HIERONIMUS**



8

Paul **BULCKE**



9

Alexandre **RICARD**





RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

10

Évolution du montant annuel maximum pouvant être alloué aux administrateurs porté de 1 700 000 à 2 000 000 euros



RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

Éléments de rémunération 2024

- 11** Mandataires sociaux
(administrateurs, Président,
Directeur Général)
- 12** Président du
Conseil d'Administration
- 13** Directeur Général

Politiques de rémunération 2025

- 14** Administrateurs
- 15** Président du
Conseil d'Administration
- 16** Directeur Général



RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

17

Autorisation de rachat par la société de ses propres actions

- **PRIX MAXIMUM D'ACHAT PAR ACTION PROPOSÉ** : 700 euros (hors frais)
- **PLAFOND** : 10% du capital
- **DURÉE DE L'AUTORISATION** : 18 mois
- Utilisable en dehors des périodes d'offre publique



RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ACCORDÉE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE :

DURÉE

18

D'une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

26 mois

19

D'une augmentation de capital par incorporation, notamment, de primes, réserves ou bénéfices

26 mois

20

D'une augmentation de capital pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces consentis à la Société

26 mois



RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ACCORDÉE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE :

- 21** D'une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un Plan d'épargne d'entreprise
- 22** D'une augmentation de capital réservée aux salariés de filiales étrangères

PLAFOND

1% du capital social

1% du capital social

DURÉE

26 mois

18 mois

Le montant cumulé de l'ensemble des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne pourra excéder le montant maximum de 40 % du capital social existant.



RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

23

Modification de l'article 9 des statuts pour :

- **ADAPTER LES MODALITÉS DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX NOUVELLES DISPOSITIONS LÉGALES DE LA LOI "ATTRACTIVITÉ"**
- **SUPPRIMER LES ANCIENNES RÈGLES SUR LA VISIOCONFÉRENCE**
- **ENCADRER LE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU CONSULTATION ÉCRITE**

24

Modification de l'article 12 des statuts pour :

- **SE CONFORMER PLEINEMENT À LA LOI "ATTRACTIVITÉ" ET À SON DÉCRET D'APPLICATION.**



RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

25 Pouvoirs pour formalités